

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **Label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

L'impression de ce document est gracieusement offerte par le Conseil Général de la Moselle

FONDATION



Délégation régionale de Lorraine

62, rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

E-mail : delegation-lorraine@fondation-patrimoine.com

www.fondation-patrimoine.com

Impression : Imprimerie Départementale

FONDATION



DU PATRIMOINE

PRÉSERVONS AUJOURD'HUI L'AVENIR



Photo © Sarl Aeroptic - BOUCHEPORN

Saint-Louis-lès-Bitche (57)

Saint-Louis-lès-Bitche (57)

A Saint-Louis-lès-Bitche se trouve une des plus imposantes églises du Pays de Bitche. Lorsque l'on se rend dans la cité cristallière, on ne peut que constater sa haute tour de plan polygonal qui surplombe la vallée.

L'édifice est de type basilical, en style néo-roman, construite sous l'influence des architectes romantiques allemands.

Elle est due à l'architecte Charles Winkler, conservateur des monuments historiques d'Alsace, et élevée grâce à l'aide financière d'actionnaires de la compagnie, et de nombreux autres donateurs. L'exécution et la surveillance des travaux de l'édifice furent confiées à Jules Amiet, directeur général des cristalleries à cette époque. Sa construction est en pierres de taille en grès rose issues d'une carrière près de Wimmenau (67), et la couverture est en tuiles vernissées colorées formant un décor de chevrons. Consacrée solennellement le 29 Juin 1902 par Monseigneur Willibord Benzler, évêque de Metz, l'église est tout naturellement dédiée à Saint Louis, le patron de la paroisse.

La façade occidentale de l'église puise ses références stylistiques dans l'art roman. Au dos du maître-autel sont gravés les noms des familles qui, à l'époque de la construction, avaient cotisé pour l'acquisition du dit autel. Il faut remarquer aussi la statue de la Vierge à l'Enfant, celle de St. Joseph ainsi que les autres statues, la chaire, les confessionnaux, qui sont des chefs d'oeuvre de sculpture.

Devant l'autel de la vierge Marie, un vitrail représente Marie protégeant le village de Saint-Louis-lès-Bitche. Depuis 1980, la commune est propriétaire de l'édifice, et effectue régulièrement des travaux de mise hors d'eau, de traitement de la pierre et de couverture. Dix tranches de travaux ont ainsi déjà été réalisées. Une nouvelle tranche est prévue pour la mise hors d'eau des murs gouttereaux et des chéneaux au niveau des sacristies.

La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de la toiture de cette église en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Saint-Louis-lès-Bitche (Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine-Eglise Saint-Louis-lès-Bitche ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de..... euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- **de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.**
exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
- **OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.**
Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 € exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.
Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

De l'impôt sur le revenu **De l'impôt sur la fortune** **De l'impôt sur les sociétés**

NOM OU SOCIÉTÉ.....
ADRESSE.....
CP..... VILLE.....

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Lorraine
62 rue de Metz—54000 NANCY—Tel./Fax : 03.83.46.86.35**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt Sur la Fortune.



Rejoignez-nous!